

RÉPONSE – M 132 A – 22.10

Réponse du Conseil administratif à la motion M 132 – 21.11

déposée par Mesdames Lucia DAHLAB, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mélina BUNTSCHU, Esther SCHAUFELBERGER et Barbara LANZILAO, Conseillères municipales

relative à l'objet suivant :

DES PLACES DE SPECTACLE POUR DES ÉLÈVES DU CYCLE DU RENARD

Depuis de nombreuses années, la Ville de Vernier, par le biais du Service de la culture et de la communication (SCC) et de sa politique culturelle, tend à faciliter l'accès de la population à la culture en promouvant une offre culturelle dense et variée et en rendant la culture accessible au plus grand nombre.

Dans cette perspective, la Ville de Vernier offre ainsi chaque saison une vingtaine de représentations scolaires destinées aux élèves de 1P à 8P et est en contact avec les référents École et culture des degrés supérieurs, dont les élèves 9P à 11P, afin de promouvoir l'offre culturelle auprès des directions et enseignants.

En réponse à la motion M 132 – 21.11 « Des places de spectacle pour les élèves du cycle », le dispositif suivant a été mis en œuvre :

- 1 présentation de l'offre culturelle aux référents École et culture du CO du Renard et CO des Coudriers lors de la commission culturelle du 2 février 2022 ;
- 2 mise en place de billets gratuits pour les élèves, professeurs et accompagnants sur les spectacles de la saison adaptés aux âges des élèves pour le CO Renard et le CO des Coudriers ;
- 3 envoi d'un courrier aux référents École et culture afin de leur rappeler cette facilité offerte par la Ville de Vernier ainsi que le relai auprès des directions et enseignants des établissements.

La motion M 132 - 21.11 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire

Vernier, le 3 octobre 2022

